



PA à un enfant majeur sans justificatif de poursuite de formation

Par **FGAR**, le **31/05/2015** à **15:48**

Bonjour,

Condamnée par la TGI de Nantes à verser une PA à ma fille âgée aujourd'hui de 21 ans, je lui ai adressé une LRAR afin d'obtenir tous justificatifs de poursuite de formation ou de recherches sérieuses d'emploi. La LRAR m'a été réexpédiée puisque NPAI !!!! j'ai donc adressé une nouvelle LRAR à son père qui m'a répondu : je te rappelle qu'elle est majeure tu dois donc t'adresser directement auprès d'elle'. C'est exact, mais sans adresse communiquée, comment faire ? je n'ai aucun justificatif depuis novembre 2013. Aucune date limite de versement de cette PA n'a été fixée sur le jugement. Elle dit de plus vivre seule, ce qui est faux, elle a réellement déménagé puisque précisé sur le cpte Facebook de son copain. N'y-a-t-il pas un article qui précise que le receveur d'une PA a obligation de communiquer ses changements d'adresse ? je ne sais comment faire, si ce n'est que de renvoyer un recommandé à son père pour lui demander la nouvelle adresse, qu'il refusera de me transmettre. Merci d'avance pour vos réponses